

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et de la Voirie, rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 28 Janvier 1982, elle avait décidé de procéder à une consultation des entreprises pour l'extension et la réfection de l'éclairage public de LUDRES-VILLAGE.

Après avoir rappelé que ces travaux concernent :

- la rue de la Gare (de la Place Ferri à la rue de Fléville),
- la rue de Secours (de la maternelle à la Place Ferri),
- la rue de l'Eglise (de la Place Ferri à l'Eglise),
- la Grande Rue,
- la rue Joseph Prêtot (jusqu'au Clos Cécil)
- le rue du Bon Curé (de la rue de la Gare au P.N. 14),
- la rue des Blanches Vignes,

il donne lecture des résultats de l'ouverture des plis. Les entreprises retenues sont les suivantes :

pose : S.E.T. DOMMARTIN-LES-TOUL	TTC 242 587 F 36
fourniture de candélabres : EUROPHANE à VANDOEUVRE	TTC 24 020 F 97
fourniture de luminaires de style : EUROPHANE à VANDOEUVRE	TTC 30 411 F 36
choix non défini pour la fourniture des luminaires fonctionnels	
Montant estimé :	<u>TTC 17 000 F 00</u>
	TOTAL TTC 314 019 F 69

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise S.E.T. Avenue Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL, d'un montant TTC de 242 587 F 26 pour la pose,
- décide de passer commande à EUROPHANE, rue Jean Mermoz à VANDOEUVRE :
  - . pour les candélabres montant T.T.C. 24 020 F 97,
  - . pour les luminaires de style montant T.T.C. 30 411 F 36,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 15/81.